

## CONTRIBUTION DU CELAVAR

En introduction, le CELAVAR souhaite saluer cette initiative de consultation large autour du futur accord de partenariat auquel il est très heureux d'être associé. Cependant, dans un souci d'amélioration continue du processus, il serait, sans doute, souhaitable, à l'avenir, pour permettre une participation plus large et plus diverse de la société civile, de prévoir un temps de réponse plus long, qui permettrait aux réseaux comme le nôtre de prendre le temps de solliciter ses membres pour faire une réponse plus complète, et de proposer un cadre de consultation qui permette à la fois, comme c'est le cas dans celui proposé, de faire des remarques techniques sur le contenu du texte mais aussi de commenter plus largement de manière transversale.

Cette réponse du CELAVAR s'articule autour des points d'avancée et les points de vigilance apparus au cours de la lecture du projet d'accord de partenariat. Elle a été rédigée par le CELAVAR sur la base de contributions de plusieurs de ces membres dont l'Union nationale des CPIE, le MRJC et l'AFIP.

**Le CELAVAR partage largement les grands objectifs de ce texte et salue le travail de diagnostic réalisé.** Il se félicite que le cadre proposé soit suffisamment large pour permettre à l'innovation technique, sociale et sociétale de s'exprimer. Il s'interroge cependant sur la possibilité de peser sur les défis mis à jour dans le texte dans un contexte de raréfaction des ressources. Cette inquiétude est logiquement renforcée par l'absence de perspectives budgétaires claires au jour de cette consultation. Nous jugeons que cette programmation sera effectivement une réussite si au-delà de ses objectifs ambitieux elle est suffisamment dotée pour pouvoir les atteindre. L'enjeu est aujourd'hui d'autant plus crucial sur les territoires ruraux qui ont besoins de plus et de mieux. **Il est donc absolument nécessaire que le développement rural ne soit une fois encore le grand oublié de l'ensemble des fonds et notamment du FEADER qui ne saurait se limiter à un appui aux secteurs agricole et agroalimentaire.**

Par ailleurs le CELAVAR s'étonne que la dimension "culture et patrimoine" soit si peu présente dans l'accord (elle apparaît seulement dans l'OT 6, au point 6.3), alors qu'elle est l'un des fondements économiques de nombreux territoires ruraux.

### **La concentration des fonds :**

Les associations rurales comprennent la volonté de concentration des fonds notamment dans un contexte de contrainte budgétaire forte mais aussi dans un souci d'efficacité. Elles s'interrogent cependant sur les conséquences pour les « petits » projets ruraux.

Elles constatent également que ceci conduit à une diminution du nombre de zones de transitions et s'inquiètent des conséquences pour la capacité à agir des acteurs des territoires. Et ce d'autant plus que le maillage choisi est un maillage large, les Régions qui ne tient que peu compte des besoins spécifiques des zones rurales.

Le CELAVAR souhaite d'ailleurs rappeler tout l'intérêt des deux premières programmations qui proposaient un découpage des zones au niveau cantonal, grâce à un faisceau d'indicateurs disponibles à ce niveau.

Par ailleurs, il s'interroge sur la pertinence de décliner dans chaque région de manière identique la concentration de l'enveloppe FEDER telle que demandée par l'UE (80 % des fonds pour les OT 1 à 4) Ne serait-il pas plus adapté de laisser un peu plus de souplesse aux régions les plus rurales (Auvergne, Limousin, Midi Pyrénées, etc.).

### **Le recours aux appels à projet :**

Si le CELAVAR entend la demande de la Commission de recourir plus aux appels à projet comme une volonté d'un processus plus transparent d'attribution des fonds, il note cependant un risque que la généralisation de ce dispositif alourdisse encore les délais de décisions sans être pour autant garant de plus d'équité dans l'attribution des fonds.

Le CELAVAR, conformément aux propositions défendues par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) dont il est un des membres fondateurs, privilégie donc le recours, au cas par cas et si les circonstances le rendent pertinent, à une procédure sécurisée d'appel à initiatives comme un des modes possibles d'attribution de subventions. Ainsi, à l'issue d'un appel à projets lancé à partir d'un cahier des charges allégé, définissant de grands objectifs de politique publique, la décision de financement est rendue par une commission de sélection des projets, placée auprès de l'autorité administrative.

### **L'approche territoriale et le développement rural intégré:**

Le CELAVAR, seule coordination non sectorielle mais territoriale, ne peut que se féliciter de la place centrale faite à cette question. Il attire la vigilance de chacun sur la nécessité de dépasser ses bonnes intentions avec une dotation suffisante pour permettre à cette approche de mobiliser les acteurs des territoires autour de projets coconstruits. **Cet enjeu est d'autant plus fort pour les territoires ruraux.**

En ce qui concerne le développement rural intégré, le CELAVAR **souligne la pertinence de l'analyse proposée dans ce document qui pointe les enjeux multiples que connaissent aujourd'hui ces territoires**. Pour ce qui est des moyens de répondre à ces enjeux, il est difficile de juger de la pertinence de l'approche proposée en ne disposant que de montants relatifs. **Cependant, nous avons toute les raisons de craindre que le développement rural ne soit que peu privilégié.**

### **La démarche interfonds :**

Là encore il s'agit d'une démarche intéressante, qui le sera d'autant plus qu'elle sera appropriée et mise en œuvre par nombre d'acteurs. Il faudra donc être vigilent pour que cette disposition n'exclue pas des acteurs porteurs de projets intéressants des fonds européens : il faut donc développer l'ingénierie de projet au plus proche des territoires et des acteurs notamment associatifs à travers un accompagnement et des financements. Ainsi **l'assistance technique de type Europact doit être renforcée et rendue accessible à l'ensemble des acteurs associatifs**.

### **La dématérialisation du processus :**

Le CELAVAR souhaite que celle-ci s'accompagne d'une vigilance concernant :

- la non disponibilité du haut débit sur l'ensemble du territoire :
- la complexité de concevoir un programme informatique adéquat, et le risque de « bug » multiple

Il suggère donc que celle-ci soit progressive, accompagnée et fasse l'objet d'expérimentations avant toute généralisation.

### **Régionalisation des fonds et pilotage national :**

Si la régionalisation des fonds peut permettre de renforcer la proximité et donc la fluidité dans la gestion des fonds, tous s'en féliciteront

Cependant, un pilotage national semble absolument nécessaire d'une part car ce sera une première programmation pour les Régions et qu'elles auront donc sans doute besoin de conseils et d'appuis mais aussi car il faut une instance qui privilégie les grands équilibres et les questions d'équité et d'égalité entre les territoires.

### **Simplification et fluidification de l'attribution des fonds**

Le CELAVAR est heureux que ce constat d'une nécessaire amélioration de la gestion des fonds soit partagé et pense que le coût forfaitaire est une bonne mesure. Néanmoins, elle ne saurait être suffisante, elle doit être accompagnée d'avances de trésorerie plus importantes et plus rapides pour éviter que de nombreuses associations s'interdisent de recourir aux fonds européens faute de trésorerie suffisante. Aujourd'hui le règlement des soldes de certains projets FSE peut prendre plus de deux ans.

## **OT 1 : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation**

En termes de recherche, notamment en agriculture, il est important de ne pas se limiter à une vision trop descendante du laboratoire aux champs, ou autrement dit du chercheur vers l'agriculture. Les acteurs des territoires sont aussi en mesure d'interpeller la recherche et d'être les initiateurs de dispositifs d'expérimentation, de capitalisation et de diffusion des résultats.

## **OT 2 : améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication**

Parallèlement au développement des infrastructures, il est tout aussi important de développer des outils pour faciliter l'accès et l'utilisation de ces technologies via le FSE, le FEADER ou le FEAMP notamment sur les territoires ruraux.

Les territoires ruraux doivent en la matière être prioritaires car ils sont les plus isolés, ceux qui auront le plus à subir les conséquences sur les transports de la hausse du coût de l'énergie, et les plus éloignés de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

## **OT 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises**

Les exploitations agricoles et forestières doivent être incluses dans cette catégorie des petites et moyennes entreprises. Dans ce sens, il serait pertinent d'évoquer dans les objectifs financés par le FEADER notamment l'appui à l'installation en particulier hors cadre familial, les couveuses, les actions de mobilisation du foncier, la pluriactivité, les circuits courts de proximité, les nouvelles filières liées à l'énergie ou à l'habitat.

Plus largement, concernant l'ensemble des PME, les dispositifs d'appui à la création devraient être encouragés car leur action constitue un facteur essentiel de réussite des créations.

Par ailleurs, la BPI en construction est citée dans cet OT comme un des acteurs pouvant contribuer à la réaliser, si cela est souhaitable, cela suppose d'être vigilent sur le réel accès des TPE et PME notamment de l'ESS et des territoires ruraux à ses fonds.

## **OT 4 : soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs**

Les investissements dans le logement social ne sauraient se limiter aux zones urbaines sensibles. La précarité économique et énergétique est tout autant une réalité en milieu rural.

Il est important qu'à travers cet OT soit encourager les innovations organisationnelles permettant d'accompagner cette transition.

## **OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques**

Le CELAVAR partage le diagnostic et les orientations proposées. Elles sont suffisamment larges pour permettre l'innovation en la matière. En ce qui concerne la mobilisation du FEADER, il souhaite que soit bien inclus le rôle des acteurs territoriaux favorisant la transition vers ces nouveaux modèles telles les associations et leur tête de réseaux et non seulement la recherche ou les chefs d'exploitations.

## **OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable/rationnelle des ressources**

Le CELAVAR souhaite souligner la qualité du diagnostic proposé qui met en lumière les enjeux majeurs de cette question.

Il est en revanche déçu que la question de la limitation de l'utilisation des produits « phytosanitaires » ne figure pas explicitement dans les orientations stratégiques.

Il appelle également à ce que la France soit vigilante aux moyens qui seront consacrés à la biodiversité (gestion des périmètres Natura 2000, mise en œuvre des TVB, etc..) en dehors de Life (qui ne touchera qu'un nombre restreint de projets) et des mesures agri-environnementales (qui soutiennent des mesures de gestion à l'échelle d'une exploitation ou d'un micro-territoire). Ceci est un enjeu majeur pour les associations rurales : les moyens accordés à la biodiversité par les PO FEDER 2007-2013 étaient importants et ont permis de financer de nombreux projets (TVB, Atlas communaux, documents de sensibilisation, etc..). Elles sont d'autant plus inquiète que cet OT sera aussi mobilisé pour soutenir des projets lourds et coûteux du type mise aux normes de stations d'épuration en milieu urbain ou infrastructures pour l'accès à l'eau).

## **OT 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles**

Il est proposé de limiter cet objectif au RUP, cependant, il apparaît que des expérimentations (covoiturage, plateforme de mobilité, banalisation des transports) doivent être encouragées dans tout ou partie des zones rurales car la problématique des transports constitue un facteur majeur de fragilité de la société rurale dans l'hypothèse probable de hausse du coût de l'énergie. A minima cette question pourrait être intégrée de manière explicite à l'OT 4.

## **OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle**

Le CELAVAR partage les objectifs proposés et souhaite que cet OT soit l'occasion de **soutenir les dispositifs d'appui à la création et/ou à la reprise d'activité en milieu rural notamment à travers la mobilisation du FEADER**. Ainsi, ce fonds assurerait bien son rôle de soutien au développement rural et non seulement au développement agricole et agroalimentaire.

## **OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté**

Comme évoqué dans le texte, il est important qu'en amont des actions spécifiques sur cet OT, les fonds européens et notamment le FEADER soit mobilisé pour mieux observer ce phénomène encore trop mal connu sur les territoires ruraux.

## **OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie**

Le CELAVAR partage les objectifs proposés et salue l'intérêt des actions évoquées pour répondre à ces défis.

### **Mécanisme de coordination**

Le CELAVAR souhaiterait que cette question ne se limite pas à une réflexion technocratique sur les conditions à établir pour éviter les chevauchements mais intègre bien la question de l'appropriation par l'ensemble des acteurs des possibilités ouvertes par cette nouvelle programmation au profit des objectifs ambitieux partagés.

En conclusion, le CELAVAR souhaite saluer la qualité du travail proposé et espère humblement pouvoir contribuer avec les autres acteurs associés à ces travaux à l'améliorer encore.